
5. L'ère des révolutions

*Les mots en **gras** sont définis dans le glossaire.*

C'est au XVIII^e siècle que l'idée démocratique se concrétise. Les philosophes des Lumières, qui débattent les notions de droits de l'homme et de pouvoir, placent le concept de démocratie au centre de leurs préoccupations. Inspiré du philosophe anglais John Locke, le Français Montesquieu pense que des garanties constitutionnelles permettraient de protéger les droits individuels et de prévenir l'arbitrage du pouvoir absolutiste. Une de ces mesures, selon lui, serait la séparation des pouvoirs. Jean-Jacques Rousseau, imminent philosophe genevois, marque lui aussi ce siècle des Lumières. Il se penche sur les notions de droit et de contrat social. De plus, il s'interroge sur les moyens de concilier le bonheur individuel et les contraintes de la vie en société.

Le débat sur la démocratie ne se livre pas seulement en Europe. Des hommes d'État américains, en lutte contre le **colonialisme** britannique, contribuent également à cette réflexion. Ainsi, Thomas Jefferson, Benjamin Franklin et John Adams rédigent la déclaration d'Indépendance des États-Unis en 1776. Il s'agit d'un véritable plaidoyer en faveur de la condition humaine, dans lequel on propose l'abolition de l'esclavage dans ce pays. Ce bouillonnement d'idées va jouer un rôle important (avec le soulèvement populaire anglais de 1642) dans le déroulement de deux révolutions : la Révolution américaine de 1776 et la Révolution française de 1789, véritables moules de la démocratie moderne.

Le siècle des Lumières

Qualifié de siècle des Lumières, le XVIII^e siècle est marqué par le **rationalisme** philosophique et l'**exaltation** des sciences de même que par la critique de l'ordre social et de la hiérarchie religieuse. Ces caractéristiques sont les principaux éléments déclencheurs des révolutions américaine et française. Les écrivains de l'époque emploient fréquemment l'expression « siècle des Lumières » pour désigner le siècle dans lequel ils vivent, parce qu'ils sont convaincus qu'ils viennent de sortir d'une grande torpeur, d'une période d'obscurité et d'ignorance. Ils ont l'impression qu'ils entrent dans un nouvel âge, illuminé par la raison, la science et le respect de l'humanité.

Les précurseurs des Lumières sont les philosophes rationalistes du XVII^e siècle, tels que René Descartes et Baruch Spinoza, les philosophes politiques Thomas Hobbes et John Locke ainsi que certains penseurs **sceptiques** comme Pierre Bayle en France. Aussi, l'esprit de ce courant est né des découvertes scientifiques et du relativisme culturel lié à l'étude

des civilisations non européennes. La plus importante des convictions que partagent les intellectuels de cette époque est, sans contredit, la foi inébranlable dans le pouvoir de la raison humaine. D'ailleurs, la découverte de la gravitation universelle par Isaac Newton produit une impression considérable sur le XVIII^e siècle. Or, si l'humanité est en mesure de révéler les lois de la gravitation universelle, elle peut espérer découvrir les lois propres à la nature et à la société humaine.

Les intellectuels du siècle des Lumières sont nombreux. Denis Diderot (1713-1784), philosophe et écrivain français, est le directeur des travaux de *l'Encyclopédie*, une œuvre maîtresse de ce siècle. Charles Montesquieu (1688-1755), lui aussi homme de lettres et philosophe français, est celui qui inspire la Constitution de 1791 en France. En effet, il est à l'origine des doctrines constitutionnelles libérales qui reposent sur la séparation des pouvoirs. Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) est quant à lui un écrivain et philosophe genevois. C'est un auteur de traités politiques de grande importance. L'ensemble de son œuvre est fondé sur la recherche d'une harmonie avec l'homme et sur la critique des fondements de la corruption. Voltaire (1644-1778), homme de lettres et philosophe français, est plutôt un auteur d'essais historiques et de contes philosophiques. Ses ouvrages témoignent entre autres de son souci de vérité et de sa tolérance. Le Français Jean Le Rond d'Alambert (1717-1783) est également un défenseur de la tolérance et de l'esprit scientifique. D'ailleurs, en plus d'être un philosophe rationaliste, il se veut physicien et mathématicien. En outre, il s'agit, avec Diderot, du principal auteur de *l'Encyclopédie*. Enfin, au XVIII^e siècle, d'autres penseurs entretiennent des liens étroits avec les philosophes européens, tout en participant eux-mêmes activement au courant des Lumières. Parmi eux, on compte Emmanuel Kant en Allemagne, David Hume en Écosse, Cesare Beccaria en Italie ainsi que Benjamin Franklin et Thomas Jefferson dans les colonies britanniques d'Amérique.

Les philosophes et penseurs du XVIII^e siècle s'entendent tous pour défendre certains principes démocratiques fondamentaux. Ils les considèrent comme les seuls garants de l'évolution de l'espèce humaine. Ces principes sont liés aux concepts de liberté, de raison, de tolérance et de progrès. Selon eux, la liberté est le bien le plus précieux de l'homme : elle ne peut ni se vendre ni se perdre, car les hommes naissent tous libres. Dans cet esprit, la liberté d'expression doit triompher de la censure de l'État. La raison est considérée, quant à elle, comme un moyen primordial d'acquérir des connaissances. À ce sujet, le médecin et économiste Quesnay déclare : « La raison est à l'âme ce que les yeux sont aux corps ». Les penseurs du siècle des Lumières défendent aussi la tolérance en tant que gage de paix et d'avancement. Selon Voltaire, on doit respecter la liberté et les opinions sociales, politiques et religieuses d'autrui. Pour Jean-Jacques Rousseau, les hommes naissent égaux et c'est l'éducation qu'ils reçoivent qui les différencie. En ce qui concerne le progrès, les intellectuels du XVIII^e siècle le considèrent comme incontournable puisqu'il améliore la condition de l'homme.

Les penseurs du siècle des Lumières dénoncent les abus de pouvoir. Ils s'expriment en faveur de la séparation des pouvoirs institutionnels (législatif, exécutif et judiciaire) pour que ceux-ci ne se retrouvent pas entre les mains d'une seule personne, roi ou tyran. C'est pourquoi ils rejettent la **monarchie** de droit divin et l'**absolutisme**. À part Rousseau, les intellectuels de l'époque sont pour la démocratie. Par ailleurs, la plupart acceptent l'idée d'un Dieu et d'un au-delà, mais rejettent les dogmes de la **théologie** chrétienne. Ainsi, ils s'attaquent à l'Église avec violence et férocité, en dénonçant sa richesse, son pouvoir politique et sa volonté d'entraver le libre exercice de la raison.

Il n'est pas étonnant que de telles idées, qui couvent durant une bonne partie du XVIII^e siècle, fassent naître des révolutions : la Révolution américaine d'abord, et la Révolution française ensuite. La **guerre d'Indépendance** américaine frappe les esprits. Aux yeux des Européens, la Déclaration d'indépendance et la guerre révolutionnaire représentent une première mise en œuvre des idées « éclairées ». Elles encouragent les mouvements politiques dirigés contre les régimes monarchiques établis en Europe. Le XVIII^e siècle, marqué par le déclin de l'Église, ouvre ainsi la voie au libéralisme politique et économique. Il suscite également des changements démocratiques dans le monde occidental du XIX^e siècle. Le XVIII^e siècle, avec son mouvement intellectuel en effervescence, peut donc véritablement être qualifié de siècle des Lumières. Il éclaire le bout du tunnel de la longue nuit de la démocratie en devenir. De même, il permet au concept de démocratie de se définir dans sa version moderne.

La Révolution américaine

En 1774, les colons américains boycottent les marchandises britanniques, ce qui entraîne une rupture définitive entre les colonies américaines et l'Angleterre. Les colons américains, avec le soutien de la France, sortent victorieux de la guerre d'Indépendance qui les oppose aux Britanniques de 1775 à 1781. C'est ainsi qu'ils instaurent la plus jeune démocratie du monde moderne. En refusant la royauté britannique, la déclaration d'Indépendance de 1776, rédigée entre autres par Thomas Jefferson, a jeté les bases du nouveau régime. La Constitution de 1787 concilie le pouvoir des États avec le pouvoir fédéral centralisateur, tout en garantissant les institutions.

La **guerre de Sept Ans** (1756-1763) et la conquête de la Nouvelle-France (1760) ont lourdement endetté l'Angleterre, qui veut faire payer les coûts aux principaux bénéficiaires : les colons américains. Pour leur part, les colons américains comptent bien profiter de cette victoire sur la Nouvelle-France. Ils sont habitués à une relative liberté d'agir dans un territoire immensément riche, mais également limité (1 700 000 habitants enclavés entre l'océan Atlantique et les Appalaches). Aussi veulent-ils étendre leurs colonies vers les riches terres à l'ouest des Appalaches.

En 1763, après le **traité de Paris**, les autorités britanniques décident de soumettre les colons américains à une série de mesures contraignantes. L'Angleterre met en application les lois sur la navigation et le commerce (*Navigation Act*). Celles-ci empêchent désormais les colons de commercer sans l'intermédiaire de la **métropole**. Selon ces lois, les colons ne peuvent pas non plus s'établir à l'ouest des Appalaches. À partir de 1764, l'Angleterre leur impose également une série de taxes au moyen de certaines lois : le *Sugar Act* en 1764, le *Stamp Act* en 1765, le *Townsend Act* en 1767, le *Tea Act* en 1773. De plus, la présence de l'armée est accrue en territoire américain pour soumettre les récalcitrants.

La réaction des colons américains ne se fait pas attendre : un vif mécontentement se répand au sein des colonies. Les colons protestent parce qu'ils n'acceptent pas de payer des impôts qu'ils n'ont pas votés. Ils refusent d'être soumis au Parlement de Londres puisqu'ils n'y sont pas représentés. De larges foules se mobilisent pour défendre le principe selon lequel on ne peut être soumis à la taxation sans participer à la vie politique d'un pays. Les colons américains veulent ainsi faire obstacle aux diverses mesures fiscales que les Britanniques tentent de leur imposer. Peu à peu la tension monte chez les Américains. Ils prennent conscience de leur force et de leur personnalité différente. Ils réalisent que si leurs ancêtres ont fui l'« Angleterre des contraintes » (des contraintes religieuses et de classes), c'est pour s'établir sur une terre de liberté. Les maladresses du roi Georges III mènent finalement à la rupture entre l'Angleterre et les colonies d'Amérique. En 1774, le Parlement britannique vote l'Acte de Québec, qui déçoit profondément les colons américains. Cette loi garantit aux habitants du Canada français leur langue, leur religion et leurs institutions. Pour les Américains, c'est la goutte qui fait déborder le vase : pendant qu'eux sont brimés dans leurs droits, on reconnaît ceux des vaincus.

En 1774, pour répondre aux affronts des Britanniques, le Congrès continental se réunit à Philadelphie et propose le boycottage des marchandises anglaises. L'année suivante, soit en avril 1775, les premiers affrontements entre les colons américains et des représentants de l'Angleterre éclatent à Lexington et à Concord, deux villes de ce qui deviendra plus tard les États-Unis. La rupture devient définitive quand le Congrès s'en prend non plus au Parlement mais au roi lui-même. Le 4 juillet 1776, la Déclaration d'indépendance, rédigée par Benjamin Franklin, Thomas Jefferson et John Adams, scelle la naissance de 13 nouveaux États. La Déclaration dénonce la tyrannie du roi Georges III, en plus de justifier l'attitude des Américains par l'exposé de « vérités évidentes par elles-mêmes ». On y affirme notamment que tous les hommes sont naturellement égaux, libres et indépendants, et que, par conséquent, ils doivent jouir de la vie et de leur liberté. Ils doivent avoir les moyens d'acquérir et de posséder des propriétés, de vivre en sécurité ainsi que de poursuivre et d'obtenir le bonheur. Ainsi, selon la Déclaration d'indépendance, tous les hommes possèdent des droits inaliénables, comme la vie, la liberté et le bonheur. De même, pour garantir de tels droits, les hommes en général

constituent des gouvernements dont le juste pouvoir est accepté par les gouvernés.

La **métropole** ne reconnaît l'indépendance des États américains qu'au terme d'une longue guerre, qui s'étend de 1776 à 1783. Au début de celle-ci, le rapport de force est nettement défavorable aux insurgés ou révoltés américains. Mais grâce à l'aide de la France et à l'incompétence des généraux anglais, les colons américains triomphent finalement de leurs adversaires. Le 3 septembre 1783, le roi Georges III est forcé d'accepter le traité de Versailles, qui reconnaît l'indépendance du territoire compris entre l'Atlantique, les Grands Lacs, le Mississippi et la Floride espagnole. Les États-Unis d'Amérique sont nés.

En 1781, on ratifie ou approuve définitivement la première Constitution américaine. Par cette charte est créé un gouvernement central, ou Congrès, auquel se joignent les 13 États fondateurs, qui lui délèguent un certain nombre de pouvoirs. Mais les pouvoirs qu'obtient ainsi le Congrès sont trop faibles, et cela risque d'engendrer le chaos politique et social. C'est pourquoi, en 1787, se réunit une Convention à Philadelphie pour fonder une nation plus stable et plus forte. Une Convention est une Assemblée nationale exceptionnelle réunie pour instaurer ou modifier une Constitution. Ainsi, la Convention de 1787 réforme la première Constitution pour en créer une nouvelle, qui entre en vigueur le 4 mars 1789. Cette deuxième Constitution institue un régime fédéral : elle réserve au gouvernement central certaines compétences, qui peuvent être élargies par la suite ; toutes les autres reviennent aux États, qui jouissent d'une très large autonomie. De plus, cette Constitution organise les trois pouvoirs selon les idées de Locke et de Montesquieu, deux théoriciens du siècle des Lumières. Aux États-Unis, le **pouvoir exécutif** est désormais confié à un président élu pour quatre ans et pourvu d'une très grande autorité. Le **pouvoir législatif** appartient à deux Chambres. Il y a celle des représentants, dont le nombre est proportionnel aux habitants de chaque État. L'autre Chambre correspond au Sénat, qui compte deux sénateurs par États. Quant au pouvoir judiciaire, il est représenté par la Cour suprême, qui ne tarde d'ailleurs pas à s'arroger le droit de juger la constitutionnalité des lois. Par ailleurs, malgré qu'elle renferme une invocation à Dieu, cette Constitution est dans les faits laïque. Elle confirme donc la séparation de l'Église et de l'État.

La Révolution américaine est bel et bien une révolution démocratique. Les insurgés, ou indépendantistes américains, ont contraint leurs adversaires **loyalistes** à l'émigration en plus de confisquer leurs biens. Ils ont par ailleurs aboli les **redevances féodales** qui existaient dans certains États et supprimé les lois dégradantes. En outre, grâce à leurs efforts, le droit de vote a été étendu, pour devenir dès 1800 pratiquement **universel** dans 7 des 13 États que compte l'Union. Certes, l'esclavage est maintenu, mais beaucoup d'hommes politiques le dénoncent. D'ailleurs, il fera l'objet d'une guerre civile de 1861 à 1865, soit la guerre de Sécession.

La Révolution américaine a une grande influence en Europe. D'une part, elle donne aux Européens l'impression qu'ils vivent à une époque de grands bouleversements. Il leur semble désormais possible d'appliquer immédiatement les doctrines philosophiques des théoriciens du siècle des Lumières. Ces doctrines, dont les Européens discutent, ne sont donc plus **utopiques**. D'autre part, la Révolution américaine crée en Europe un **mythe** américain, qui consiste en l'image d'une société nouvelle, démocratique, proche de la société décrite par Rousseau et de l'État prôné par Montesquieu. L'influence de la Révolution américaine ne se limite pas aux débats intellectuels. Cet événement historique **fomente** un climat révolutionnaire dans plusieurs pays européens. Bientôt, les oppositions entre aristocrates et démocrates éclateront. L'ère des révolutions approche en Europe.